



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Films en version originale avec sous-titres

Question écrite n° 25610

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la projection des films en version originale. La France détient le premier parc cinématographique d'Europe avec 9 écrans pour 100 000 habitants qui pourrait devenir un vecteur d'apprentissage et de perfectionnement des langues étrangères pour les enfants. Dans des pays tels que les Pays-Bas ou encore la Pologne, les doublages aussi bien cinématographiques que télévisuels n'existent pas, les spectateurs se familiarisent, apprennent plus vite, très jeunes et plus facilement des langues étrangères. A l'heure où les élèves français rencontrent des difficultés à l'apprentissage des langues étrangères et à leur maîtrise, peu de cinéma proposent la possibilité de séances en V.O. Facteur inquiétant de fracture d'accès aux films en V.O., c'est à Paris qu'un plus grand nombre de séances en version originale sous-titrée sont proposées et dans les petites villes de province qu'une seule fois un film sur toute sa période de projection sera en V.O. 65% des cinémas français ne proposent pas de séance en V.O. dans leurs salles de cinéma. Le cinéma est un vecteur de culture et d'appropriation des langues. Aussi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de rendre la projection de films en version originale sous-titrée plus systématique afin de démocratiser l'appropriation de langues étrangères et cela sur l'ensemble du territoire français.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture, via le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), soutient fortement à hauteur de près de 80 millions d'euros chaque année la modernisation du parc de salles de cinéma dont il convient, effectivement, de souligner la densité et la diversité, inégalée en Europe. Par ailleurs, grâce au dispositif des engagements de programmation auxquels sont soumis les principaux opérateurs de l'exploitation, une offre de films diversifiée et comprenant notamment une part importante d'œuvres européennes ainsi que des cinématographies peu diffusées est proposée aux spectateurs sur tout le territoire. Enfin, les subventions allouées par le CNC aux 1 200 cinémas classés art et essai accompagnent chaque année, pour un montant total de 16 millions euros, les salles qui programment une part conséquente de films recommandés art et essai. Dans ce cadre, les cinémas des grandes agglomérations et des communes limitrophes sont encouragés à projeter les films en version originale. Toutefois, il est nécessaire de rappeler le principe de liberté de programmation des salles de cinéma et c'est donc aux exploitants qu'il appartient de définir, à ce titre, leur ligne éditoriale et leur politique en matière de version originale.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25610

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#), page 11465

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7072